

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 AOÛT 2024

**PRENEZ NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 13
AU 22 AOÛT PROCHAIN, EN RAISON DES VACANCES DU
PERSONNEL.**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

***** Mesures d'urgence *****

La Municipalité met continuellement à jour son système d'alerte pour les mesures d'urgences. Si vous êtes nouvellement citoyen de la localité ou si vous n'avez pas encore fourni vos coordonnées ou celles des personnes à rejoindre lors d'éventuelles mesures d'urgence (nom, téléphone principal, numéro pour texto, courriel), veuillez soumettre les informations demandées auprès de la Municipalité par téléphone au 819-333-5766 ou par courriel : mancebourg@mrcao.qc.ca

À noter que ces informations demeureront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement à des fins d'alerte en situation de mesures d'urgence.

Ci-joint : Chronique du bassin versant Abitibi Jamésie
Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024.

Nettoyage des Berges



NOUVEAU PROJET!

L'Organisme de Bassin-Versant d'Abitibi-Jamésie va recevoir une subvention de 26 000\$ de la part du gouvernement québécois afin de réaliser des nettoyages de berges sur son territoire d'intervention.

Zone de gestion de l'OBVAJ



(OBVAJ, 2024)

Mobilisés pour des berges plus propres !

Cliquez sur les icônes pour nous suivre sur les réseaux sociaux :



@OBVAJ

PASSEZ À L'ACTION !

Quand ?

Le nettoyage des berges doit se faire du 1^{er} septembre 2024 au 31 mars 2025.

Partenaires recherchés ?

- Associations de riverains
- Écoles ou camps de jours
- Bénévoles
- Municipalités
- Industries

Contactez-nous
pour plus de renseignements :
INFORMATIONS@OBVAJ.ORG



Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 6 AOÛT 2024, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RÉMI MORIN, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Rémi Morin, maire

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Geneviève Lapierre, directrice générale et greffière trésorière

Sont absents: Monsieur Florent Bédard, conseiller siège #1

Madame Monia Cloutier, conseillère siège # 3

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024
4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
5. Correspondance
 - 5.1 Colloque de l'association des directeurs municipaux du Québec
6. Règlements
Aucun
7. Avis de motion
Aucun
8. Rapport des comités
 - 8.1 Demandes de dérogations mineures
9. Voirie municipale
 - 9.1 Abat-poussière – 3^e épandage
 - 9.2 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
 - 9.3 Autres points
10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Déneigement des entrées et accès de l'édifice municipal – saison 2024-2025
 - 10.2 Autres points...
11. Période de questions
12. Clôture de la séance
13. Levée d'assemblée

24-08-142 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19H04.

24-08-143 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

24-08-148 5 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 juillet dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

24-08-149 5.1 COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Considérant la tenue du colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, qui se déroulera les 12 et 13 septembre prochain à Val-d'Or, il est proposé par madame Raymonde Petitclerc, appuyé par madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'autoriser la participation de la directrice générale.

Les frais d'inscription au montant de 325.00 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement pour 2 nuits sont également approuvés.

Adoptée

24-08-150 5.2 APPUI À LA FQM DANS SES NÉGOCIATIONS SUR LA NOUVELLE FORMULE DE PARTAGE DE LA VALEUR DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET TRANSMISSION D'UNE LETTRE À LA DÉPUTÉE D'ABITIBI-OUEST

Considérant les négociations en cours entre les divers acteurs concernant la révision de la formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ), qui repose principalement sur une répartition basée sur la population ;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) vise à garantir que le partage de la valeur de la croissance de la TVQ ne favorise pas les inégalités, mais qu'il soit effectué selon une formule équitable, permettant ainsi de soutenir véritablement les régions en tenant compte de leur éloignement, de leur insularité et de leur situation économique ;

Considérant que la FQM sollicite le soutien des municipalités pour renforcer ses arguments et faire valoir les spécificités des territoires dans les discussions en cours ;

En conséquence, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Mancebourg exprime son soutien à la FQM dans ses démarches de négociation et autorise l'envoi d'une lettre à la Députée d'Abitibi-Ouest pour exprimer cet appui, au nom de l'ensemble des membres du conseil.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

24-08-151 9.1 ABAT-POUSSIÈRE – 3^E ÉPANDAGE

Il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise Proulx & Genesse Inc. à procéder à un troisième épandage d'abat-poussière sur le territoire complet de la Municipalité et ce, dès que possible, selon la disponibilité de la machinerie, incluant la coordination du nivelage des

récemment acquis par la Municipalité. Ces installations se feront aux emplacements approuvés conformément à l'autorisation de voirie numéro 9109-57-87070-23012. Les frais liés au taux horaire et à la machinerie nécessaire sont également approuvés.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

24-08-155 10.1 DÉNEIGEMENT DES ACCÈS ET ENTRÉE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant l'offre de services reçue pour le déneigement des accès et entrées de l'édifice municipal, il est proposé par madame Raymonde Petitclerc, appuyé par monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat relatif au déneigement des accès et entrées de l'édifice municipal ainsi que de l'emplacement des bacs à matières résiduelles et recyclables pour la saison 2024-2025 à monsieur Michel Corriveau et ce, au montant forfaitaire de 2 800.00 \$. Le paiement se fera sous forme de deux versements tels que voici :

- 1^{er} versement de 1 400.00 \$ en novembre 2024
- 2^e versement de 1 400.00 \$ en avril 2025

Adoptée

24-08-156 10.2 AUTORISATION DE TRAVAUX – COUR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant les cavités constatées dans la cour de l'édifice municipal, notamment devant les boîtes postales, il est proposé par monsieur Yvon Morin, appuyé par madame Raymonde Petitclerc, et unanimement résolu de confier à Excavation Denis Bédard le mandat de remettre à niveau le terrain de ce secteur. Cette intervention visera à corriger les irrégularités et à assurer une surface uniforme et sécuritaire.

De plus, l'utilisation du matériel granulaire de la municipalité est autorisée pour ces travaux.

Adoptée

24-08-157 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 22h04.

24-08-158 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 22h06.

24-08-159 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**À noter que la prochaine séance ordinaire du
conseil municipal se tiendra mardi, le 10
septembre 2024.**